



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 49743

Texte de la question

M. Pierre-Andre Wiltzer appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur les problemes de dyslexie et dysphasie, qui touchent environ 10 % de la population scolaire, et sont des facteurs importants de l'illettrisme. En effet, ces troubles du langage ecrit ou oral, qui sont souvent associes, necessitent la mise en oeuvre d'une pedagogie specifique des le plus jeune age, faute de quoi les enfants qui en souffrent se retrouvent en situation d'echec scolaire et, a plus long terme, de marginalisation sociale. Alors que de nombreux pays ont reconnu la specificite de ces troubles et mis en place des formations appropriees, la France n'a pas depasse le stade experimental, et les statistiques alarmantes que revelent certaines etudes, notamment au sein des appeles pour ce qui concerne la seule population masculine, prouvent que nous sommes loin d'avoir gagne la bataille contre l'illettrisme. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir mettre a l'etude un veritable plan de mobilisation pour recenser, depister et prendre en charge de facon appropriee les phenomenes de dyslexie et dysphasie.

Texte de la réponse

Le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche reserve une attention toute particuliere a la situation des enfants eprouvant des difficultes d'apprentissage du langage oral et ecrit. La note de service no 90-023 du 25 janvier 1990 adreesee aux autorites academiques preconise un certain nombre de mesures en faveur de ces eleves et plus particulierement une sensibilisation des enseignants aux problemes des enfants dyslexiques. Ce texte insiste notamment sur la necessite « d'un depistage precoce des elements revelateurs des troubles des apprentissages necessitant un diagnostic et d'une pedagogie differenciee adaptee aux besoins de ces eleves ». En matiere de formation des enseignants, deux options du certificat d'aptitude aux actions pedagogiques specialisees d'adaptation et d'integration scolaires (CAPSAIS) comprennent dans leur programme, l'une la problematique des apprentissages (option E : enseignants specialises charges de l'enseignement et de l'aide pedagogique aupres des enfants en difficulte a l'ecole preelementaire et elementaire), et l'autre des informations sur le dysfonctionnement du langage oral et ecrit et notamment sur le probleme des dyslexies-dysorthographies (option G : enseignants specialises charges de reeducation). Les centres nationaux d'etudes et de formation de Beaumont-sur-Oise et de Suresnes organisent regulierement des stages de formation destines aux personnels concerns par la situation de ces enfants. Enfin, un groupe de travail sur les troubles du langage vient d'etre constitue dans le cadre du centre technique national d'etudes et de recherches sur les handicaps et inadaptations (CTNERHI). Le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche attend avec interet le resultat des travaux de ce groupe d'experts.

Données clés

Auteur : [M. Wiltzer Pierre-André](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49743

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1474

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1898